LT

(2)

DS AUTOMOBILES

[redacted]

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT		REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE		REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	28/01/2026		1130000	ROULIN MARINA		ME	28/01/2026
282036		600001	VN600570		TVA :		
N° DE DOCUMENT		N° DE DOSSIER	N° VN/VO				

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPB		NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
DS	VR1UJZKWZPW021649	22/03/2023	0019			1/1
DS 3 CROSSBACK (D34)	GM-038-WM	89133	j		GODDE SEBASTIEN	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR		AFFECTATION	Nbre PAGE
			HT		HT	

DÉSIGNATION			QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	% REMISE	MONTANT	CT
** OR 600001 DU 26/01/2026 **							
D : 9383XX13FR010101 FORFAIT DS REVISIONS OPERATIONS SYSTEMATIQUES VEHICULES ELECTRIQUES						93,33	
Montant T.T.C. : 112,00							
1609895080	LAVE-GLACE	AT	1,00				
93830000	- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRETIEN		1,00				
SOUS-TOTAL INTERVENTION D	**93,33 (112,00 TTC)**						
E : 4945PE02FR030103 FORFAIT DS REMPLACEMENT DU FILTRE D HABITACLE DANS LE CADRE D UN ENTRETIEN (CHARBON ACTIF)						65,00	
Montant T.T.C. : 78,00							
9833351080	FILTRE HABITACLE CHARBON	A01D04	1,00				
49450907	REMPLACEMENT FILTRE A POLLEN		0,20				
SOUS-TOTAL INTERVENTION E	**65,00 (78,00 TTC)**						

PAYÉ

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE, NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

0,00	0,00	**NET À PAYER €**	**190,00**

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A.
4	158,33 €	20,00	31,67 €

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

C	1130000
F	282036
D	28/01/2026
M	190,00
R	REGL. A RECEP.
E	28/01/2026

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

GEMY
AUTOMOBILES
DS STORE LAVAL

CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ
S.A.S LDA MOTORS au Capital de 164 000 Euros
RCS LAVAL 556 250 082 - TVA : FR 88 556 250 082
SIRET : 556 250 082 00030
12, rue Henri Bâtard, 53000 LAVAL
Tél. : 02 43 69 31 81
Email : contact@laval.dsautomobiles.fr
www.concessionnaire.dsautomobiles.fr/ds-store-laval

Assistance DS Automobiles : 00 800 24 24 07 07

Prenez votre prochain rendez-vous en ligne sur :
rendezvousenligne.dsautomobiles.fr

[redacted]

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT		REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE		REF COE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	14/08/2024		1130000	ROULIN MARINA		ME	14/08/2024
265453		903902	VN600570		TVA :		
N° DE DOCUMENT		N° DE DOSSIER	N° VN/VO				

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
DS	VR1UJZKWZPW021649	22/03/2023	0019		1/1

MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DS 3 CROSSBACK (D34)	GM-038-WM	45693	j	MORIN ANTHONY	

DÉSIGNATION			QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	% REMISE	MONTANT HT	CT
** OR 903902 DU 12/08/2024 **							
A : CHANGEMENT PNEU AV - MICHELIN							
1673412480	195 /60 R 18 96 H	PNEU	2,00	189,50	37,00	238,77	4
PNEU GOODYEAR EFFICIENTGRIP PERFORMANCE							
MEC1	*MONTAGE / EQUILIBRAGE 2 PNEUS		1,00	25,00		25,00	4
Le client reconnait avoir ete informe prealablement a son achat sur les classifications energetiques d'adherence et de bruit du (des) pneumatique(s) achete(s) par lui et avoir recu la documentation correspondante. Date et Signature precedee de la mention 'lu et approuve'							
SOUS-TOTAL INTERVENTION A 263,77 (316,52 TTC)							
B : CO900401FR060101 FORFAIT DS NETTOYAGE INTERIEUR VEHICULE							
Montant T.T.C. : 0,00							
9001NI00	NETTOYAGE INTERIEUR VEHICULE		0,50				
SOUS-TOTAL INTERVENTION B 0,00 (0,00 TTC)							
C : CO900102FR050101 FORFAIT DS NETTOYAGE EXTERIEUR (OFFERT).							
Montant T.T.C. : 0,00							
9001LV00	LAVAGE EXTERIEUR VEHICULE		0,15				
SOUS-TOTAL INTERVENTION C 0,00 (0,00 TTC)							
D : CO23FO01FR020101 FORFAIT 1 AN D ASSISTANCE OFFERTE, TEL 0080024240707 (VOIR DS.FR).							
Montant T.T.C. : 0,00							
0023FO00	FORFAIT VEHICULE ASSISTANCE		0,10				
SOUS-TOTAL INTERVENTION D 0,00 (0,00 TTC)							

PAYÉ

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

404,00	140,23	NET À PAYER	316,52

CT	MONTANT H.T	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A
4	263,77	20,00	52,75

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

DEVISE : EURO

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionne, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent.